

« Théâtre interactif pour la prévention de la violence »

À destination de l'ensemble des classes de 6^{ème} ou de 5^{ème}
(y compris SEGPA)

Année scolaire 2017-2018

Présentation du projet

Objectif des ateliers

- Favoriser une prise de conscience des élèves des situations de violence verbale ou physique, situations pouvant être rencontrées dans la vie quotidienne des collégiens (comportements agressifs, agressions, vols, harcèlement, etc.)
- Les amener à trouver des solutions alternatives à ces comportements.

Sur le plan pratique

Le projet est destiné à l'ensemble des classes de 6^{ème} ou de 5^{ème} du collège.

Réalisation de 2 représentations par collège (75 élèves maximum par représentation) : le nombre d'élèves doit être également réparti sur les 2 représentations.

Idéalement, les représentations se tiendront dans une salle de spectacle en favorisant les structures socio culturelles proche du collège. A défaut, la pièce pourra se jouer au sein du collège dans une salle suffisamment grande (réfectoire à éviter).

Critères de recevabilité

- Le projet doit obligatoirement avoir un lien direct avec le Projet d'établissement et/ou avec un axe du CESC.
- Les familles devront être informées du projet.
- Chaque projet doit être transdisciplinaire et/ou interprofessionnel (enseignants, vie scolaire, équipe médico-sociale...).
- En cas de validation de la candidature, le référent du projet s'engage à participer à la réunion préparatoire en octobre 2017 et à retourner au Conseil départemental l'ensemble des questionnaires et bilans d'évaluation complétés par les élèves et les membres de l'équipe éducative investis dans le projet.

Engagement mutuel

Dans le cadre de ce projet, le Conseil départemental prendra en charge les frais afférents aux interventions du professionnel spécialisé sur la thématique.

De son côté, le collège s'engage à :

- Participer à la réunion préparatoire organisée par le Conseil départemental (**date à confirmer**)
- Mettre en place l'intégralité du projet,
- Respecter le calendrier prévisionnel,
- Faciliter la mise en place des représentations de théâtre interactif en prévoyant, soit un espace adapté dans le collège soit, configuration idéale, une salle de spectacle dédiée
- Limiter le nombre de spectateurs par représentation à 75 élèves maximum afin de favoriser l'interactivité entre le public et les comédiens,
- Retourner au Pôle Actions Educatives les questionnaires-bilan (*à destination des élèves et du référent-collège du projet*).

Calendrier prévisionnel

- Date limite de retour des candidatures* : **30 septembre 2017**
- Réunion préparatoire organisée par le Conseil départemental : **19 octobre 2017 à 14h**
- Démarrage du projet : **novembre 2017**

* *Formulaire en ligne à compléter*

Déroulement du projet

Le projet s'échelonne de

1. Participation obligatoire du référent-collège à la réunion préparatoire organisée par le Conseil départemental, en présence de l'intervenant
2. Organisation d'une réunion d'information et de sensibilisation en direction de l'équipe éducative afin de présenter la méthodologie, les objectifs poursuivis et recenser les personnes désirant s'impliquer dans le projet (enseignants, équipe médico-sociale, vie scolaire,...).
3. Communication en direction des familles.
4. Présentation du projet aux élèves au sein de chacune des classes du niveau retenu.
5. Mise en place des 2 représentations de théâtre interactif (75 élèves maximum par représentation)
6. Valorisation de l'action en direction des familles par le biais d'une communication ou d'une rencontre (par exemple via le site Internet des collèges ou à l'occasion d'une journée Portes ouvertes).

Engagement mutuel

Dans le cadre de ce projet, le Conseil départemental prendra en charge les frais afférents aux représentations du théâtre-forum.

De son côté, le collège s'engage à :

- mettre en place l'intégralité du projet,
- respecter le calendrier prévisionnel,
- **faciliter la mise en place des représentations de théâtre interactif en prévoyant, soit un espace adapté dans le collège soit, configuration idéale, une salle de spectacle dédiée**
- limiter le nombre de spectateurs par représentation à 75 élèves maximum afin de favoriser l'interactivité entre le public et les comédiens,
- Retourner au Pôle Actions Educatives les questionnaires-bilan (*à destination des élèves et du référent-collège du projet*).